

Section 13.—Occupations

Les résultats du recensement de 1951 à ce sujet, établis trop tard pour figurer ici, se trouveront dans la série régulière des bulletins du recensement. Des tableaux sommaires des occupations de la population canadienne fondés sur le recensement de 1941 ont paru aux pp. 1098-1109 de l'*Annuaire* de 1943-1944 et aux pp. 170-171 de celui de 1948-1949.

Section 14.—Logements, ménages et familles

Le tableau 27 présente des statistiques tirées du recensement de 1951 sur les logements, les ménages et les familles; il n'y est pas tenu compte du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. On trouvera à ce sujet, dans la série régulière des bulletins du recensement, des renseignements supplémentaires obtenus trop tard pour figurer ici.

Voici les définitions sur lesquelles repose la statistique du tableau 27:

Logement.—Un logement est une série de pièces d'habitation distincte au point de vue de la structure et qui a son entrée particulière de l'extérieur de la maison ou sur un corridor ou un escalier communs à l'intérieur. Pour y pénétrer, on ne doit pas avoir à passer par les pièces d'habitation d'une autre personne. Chaque maison à logement unique (seule), chaque appartement ou suite de pièces en enfilade dans une maison d'appartements, chaque duplex, triplex ou maison à logement unique transformée, chaque plain-pied dans une maison qui contient des plain-pied, chaque moitié d'une maison double, chaque section d'une rangée ou terrasse compte comme un logement. D'autres genres d'habitations, tels que les chalets d'été, les remorques, les tentes, les cabines, les wagons de chemin de fer, les bateaux-maisons, etc., sont aussi considérés comme des logements s'ils sont habités par des personnes qui n'ont pas d'autre domicile.

Ménage.—La personne ou le groupe de personnes qui occupe un logement constitue un ménage. Toute personne fait partie d'un ménage. Le nombre de ménages sera égal au nombre des logements occupés. Un ménage se compose le plus souvent d'un groupe familial avec ou sans domestiques, chambreurs, etc. Parfois, cependant, il est formé d'un groupe de personnes non apparentées qui partagent un logement ou se réduit à une personne vivant seule.

Famille.—Une famille se compose de l'époux et de l'épouse (avec ou sans enfants), ou d'un père ou d'une mère et d'un enfant non marié (ou de plusieurs enfants, y compris les enfants en tutelle âgés de moins de 21 ans et non mariés), habitant ensemble le même logement.

27.—Logements, ménages et familles et nombre de personnes par ménage et par famille, par province et ville de 30,000 habitants et plus, 1951

Province et ville	Population	Logements		Familles	Personnes par ménage ³	Personnes par famille
		Total ¹	Occupés ²			
Terre-Neuve.....	361, 416	78, 024	70, 980	74, 858	5-0	4-4
Saint-Jean.....	52, 873	11, 009	10, 572	11, 427	4-8	4-0
Île du Prince-Édouard.....	98, 429	24, 114	22, 454	21, 381	4-3	4-0
Nouvelle-Écosse.....	642, 584	159, 795	149, 555	145, 127	4-2	3-9
Halifax.....	85, 589	19, 250	18, 709	19, 016	4-1	3-5
Sydney.....	31, 317	6, 545	6, 324	7, 080	4-8	3-9

Renvoies à la fin du tableau, p. 159.